

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 6 novembre 2023

Date de l'annonce publique : 30/10/2023

Date de la convocation des conseillers : 30/10/2023

### Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	1	Excusés : Fisch, Ernest (conseiller). Non excusés : Néant.

Référence CC.2023-11-06 – 6.31

Point de l'ordre du jour 6.31

Objet **Décompte de travaux - Mise en état du chemin rural au lieu-dit « Gehaënebësch » à Roeser**

### Le conseil communal,

Vu le décompte définitif, établi par l'ASTA le 12 octobre 2023 et arrêté par le collège le 26 octobre 2023, concernant les travaux et fournitures pour l'enduisage du chemin rural au lieu-dit « Gehaënebësch » à Roeser ;

Vu la délibération du 5 octobre 2020, portant approbation du devis relatif à la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2021 (projet 201140) ;

Vu l'article 4/624/221313/21009 (64.500,00 €) du budget communal de l'exercice 2021 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte du projet suivant :

Projet	Montant en €
Travaux sur la voirie rurale dans la commune de Roeser réalisés en 2021	57.602,06

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 17 novembre 2023



Le bourgmestre,



Le secrétaire communal ff,